

## **Dynamique du Système Éducatif Primaire Catholique en Période de Crise (2002 à 2011)**

***Rubin Pohor, Enseignant - Chercheur***  
***Sœur Aminata Dorcas Coulibaly, Doctorante***  
Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Doi:10.19044/esj.2019.v15n32p27

[URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n32p27](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n32p27)

---

### **Résumé**

La crise sociopolitique 2002-2010 qu'a connue la Côte d'Ivoire a profondément perturbé son système éducatif. Cette perturbation a été accentuée dans les zones ex- assiégées (Centre, Nord, Ouest), où l'école, privée laïque et confessionnelle en particulier, s'est vue abandonnée par l'Etat. Nonobstant ce désengagement, l'école primaire catholique du diocèse de Bouaké fut l'une des rares à avoir survécu à la crise. Dans l'intérêt de saisir son évolution et les transformations subies, cette étude, réalisée à partir d'une approche qualitative de septembre 2017 à janvier 2018 auprès de 112 personnes en charge de l'école primaire catholique, analyse le mode de fonctionnement de ce système éducatif primaire sur trois grandes périodes. D'abord, la période antérieure à la crise, ensuite la période de la crise elle-même et enfin, l'après crise. Les résultats présentent i) une métamorphose du système de 2002 à 2011, qui a induit ii) des actions de revendications des syndicats d'enseignants et de parents d'élèves, d'une part, et, d'autre part iii) de nouveaux processus de pérennisation de l'enseignement confessionnel catholique.

---

**Mots clés:** Crise sociopolitique, Côte d'Ivoire, École primaire catholique, Diocèse, Pérennisation

## **Dynamics of the Catholic Primary Education System in the Period of Crisis (2002 to 2011)**

***Rubin Pohor, Enseignant - Chercheur  
Saeur Aminata Dorcas Coulibaly, Doctorante***  
Universite Alassane Ouattara, Bouake, Côte d'Ivoire

---

### **Abstract**

The 2002-2010 socio-political crisis in Côte d'Ivoire has deeply disrupted the education system. This disturbance was accentuated in the formerly besieged areas (Centre, North, West), where secular and confessional private schools in particular, were abandoned by the State. Notwithstanding this disengagement, the Catholic primary school of the Diocese of Bouaké was one of the few to have survived the crisis. In the interest of understanding its evolution, as well as the transformations it has undergone, this study, carried out from a qualitative approach from September 2017 to January 2018 among 112 people in charge of the Catholic primary school, analyzes the mode of operation of this primary education system over three major periods. First, the period before the crisis, then the period of the crisis itself and finally, after the crisis. The results present i) a metamorphosis system from 2002 to 2011, which caused on the one hand ii) protests and demands from the teachers' union, and the parents and teachers association (PTA). On the other hand, it caused iii) new processes of perpetuation of Catholic education.

---

**Keywords:** Socio-political crisis, Ivory Coast, Catholic primary school, Diocese, Sustainability

### **Introduction**

La Côte d'Ivoire émerge d'une décennie de crises sociales et militaro-politique qui a divisé le pays en deux (Sud/Nord) entre 2002 et 2011 (Coen, 2005). Plusieurs infrastructures et secteurs ont été ébranlés durant cette période (Azoh, Koutou, et al., 2009 et Bih et Acka-Douabele, 2006). Relativement à l'éducation, les risques d'une année blanche ont ravivé l'attention suite au déclenchement de ladite crise (Lanoue E., 2003b : 2). Ils ont d'abord été assortis d'un discours jetant le discrédit sur la capacité des rebelles à organiser le retour à une vie scolaire normale. Cependant, légitimés comme interlocuteurs politiques auprès de la communauté internationale lors

de la signature des accords de Linas-Marcoussis, les rebelles n'ont montré aux organismes internationaux aucun désintérêt pour l'école.

Toutefois, un résultat direct de la partition du pays en deux a été l'afflux soudain d'élèves et d'enseignants en zone sud. Cela a entraîné dans certains établissements des effectifs pléthoriques. Certaines écoles se sont entièrement déplacées et ont été 'hébergées' dans des établissements de la capitale (Odounfa, 2003 ; Trabelsi et Dubois, 2006). Au Nord du pays, les infrastructures scolaires, en grande partie détruites ou endommagées, ont accueilli dans le meilleur des cas quelques poignées d'élèves et d'enseignants durant toute la durée du conflit (Lanoue, 2003a).

De plus, un des effets les plus marquants de la crise a été la déconnection financière de longue durée des établissements scolaires et des structures d'encadrement en zone sous contrôle de l'ex-rébellion. Les budgets de fonctionnement et d'investissement des Directions Régionales de l'Enseignement Nationale (DREN) de la zone Centre, Nord, Ouest (CNO) ont ainsi été gelés pendant plusieurs années au niveau du Ministère de l'Education Nationale ainsi que les dotations en équipement et en personnel (Proteau, 2005, (Azoh, Koutou et al., 2009 et Bih et Acka-Douabele, 2006)).

Notons qu'en 2002, la perte du contrôle des régions CNO (Centre, Nord, Ouest) par les forces armées gouvernementales, a compromis la continuité de l'État et l'ordre social (Akindès F., 2004 : 25). Elle a conduit au retrait de l'État de ces régions, ce qui a contribué à la montée de nouveaux acteurs soutenus par les mouvements de rebelles. La baisse du niveau, déjà perçue dans les années 90, s'est ainsi accélérée. Les grilles salariales des enseignants en zone CNO ont donc été lourdement affectées. Les paiements ne se faisant qu'au niveau de chaque établissement, et en fonction des cotisations levées (Lanoue, 2003a).

Contrairement au passé, cette dernière mesure n'a pu épargner les écoles privées et celles notamment confessionnelles (Pohor, 2007). De fait, malgré le tarissement des ressources de l'État au cours de la décennie 1990, jamais le principe d'une aide publique à l'enseignement privé laïque et confessionnelle n'a été discuté (Lanoue E., 2003b). Cela étant, jusqu'à une date récente, les enseignants de l'école catholique ivoirienne percevaient 80% de leur salaire directement de l'État. La mesure de dégressivité des subventions a par ailleurs limité la compétitivité des entrées d'argent de cette école confessionnelle. Quoique cela, après un bref arrêt, et en dépit de toutes les difficultés infligées au système scolaire dans les zones CNO, l'école primaire catholique, institution endossée à l'Église catholique, figure au nombre des toutes premières à ré-ouvrir ses portes dans la région de Bouaké. L'on peut être tenté de se demander comment elle a pu se maintenir jusqu'à ce jour et quelle a été sa capacité de résilience pour résister, s'adapter et se fortifier, face à la crise militaro-politique et sociopolitique de 2002 à 2011.

L'objectif de cet article est donc d'analyser en vue de comprendre la dynamique évolutive du système éducatif primaire catholique malgré la crise sociopolitique ivoirienne. Focalisée sur trois grandes périodes à savoir, avant, pendant et l'après crise, cet objectif cherche à répondre aux interrogations spécifiques suivantes : comment était organisé et fonctionnait le système d'enseignement primaire catholique diocésain avant la crise ? Comment la crise sociopolitique a-t-elle transformé la structure et le fonctionnement de ce système ? Et, quelles sont les logiques liées aux revendications syndicales et les perspectives de pérennisation après cette crise ?

### **Méthodologie**

Pour mieux comprendre la dynamique évolutive du système éducatif primaire catholique de Bouaké durant la crise sociopolitique ivoirienne, notre étude a fait appel à la théorie de la résilience (Carpenter et al., 2001 ; Norris et al. 2007 ; Tisseron, 2008 ; Kouamékan, 2014) et à la théorie lewinienne des relations humaines (Kurt Lewin, 1920 à 1930).

Notons que le diocèse de Bouaké est composé des régions du Gbêké (Bouaké) et de l'Ifou (Daoukro). Ces enquêtes reposent principalement sur l'observation directe, des entretiens semi-directifs avec des membres du corps enseignants, du personnel administratif, de l'aumônerie scolaire diocésaine, des parents d'élèves et des différents syndicats représentatifs. Ils sont sélectionnés à partir d'un échantillonnage raisonné avec un accent particulier sur leur expérience socioprofessionnelle et leur connaissance sur les périodes d'avant, pendant et d'après crise. Portés sur trois villes du diocèse (Bouaké, Sakassou, Béoumi), les entretiens se sont largement déroulés dans les écoles, tout comme dans les paroisses, mais parfois sur les lieux de travail, voire à domicile pour certains parents d'élèves. Nos enquêtes s'appuient sur une analyse des travaux scientifiques des spécialistes en sciences sociales sur les questions liées aux relations entre les écoles confessionnelles ou non et les crises sociopolitiques et militaires, sur des récits journalistiques et des écrits des ONG et des organismes internationaux. Enfin, des documents auprès des différents syndicats et du service des archives de la direction diocésaine.

Cette étude s'inscrit, au sens wébérien, dans la dynamique de compréhension de ce raccrochage qui souligne aussi bien l'évolution ou les mutations du couple Etat-école. Notre analyse nous permettra d'abord, d'exposer une métamorphose du système d'enseignement confessionnel catholique pendant la crise de 2002 à 2011, ensuite présenter les actions de revendications des syndicats d'enseignants et de parents d'élèves liées à ces changements et, enfin, identifier les stratégies pour amorcer le processus de la pérennisation du système d'enseignement confessionnel catholique.

## Résultats

### I. L'enseignement Catholique de 2002 à 2011 : organisation et fonctionnement

Premièrement, dans l'**Organigramme** de l'Ecole Catholique : l'évêque est le premier leader. Celui-ci nomme le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique (DDEC<sup>1</sup>) (prêtre ou laïque) qui travaille par délégation comme responsable exécutif de l'évêque. Le DDEC est appuyé par un chargé financier ; qui est aussi nommé par l'évêque. L'ensemble des conseillers pédagogiques de l'école primaire catholique sont proposés par la DDEC, ainsi qu'un secrétaire principal sont nommés par le Directeur National de l'Enseignement Catholique (DNEC<sup>2</sup>). Enfin, il y a l'aumônier diocésain, qui est un prêtre, nommé par l'Evêque pour le volet spirituel.

Aussi, pour être enseignant dans l'enseignement catholique, il faut avoir le BEPC au minimum. Le candidat doit être également baptisé à l'église catholique et être recommandé par son curé de paroisse. Exigence est faite sur sa réputation : savoir s'il est engagé dans sa paroisse, en règle du paiement régulier de son dénier de culte. Après, vient le test. Chaque admis délivre un dossier technique constitué de son carnet de baptême à jour des paiements de deniers de cultes annuels et présente également qu'il est en communion régulièrement avec sa communauté. A cette pièce, s'ajoutent un certificat de vie chrétienne délivré par le curé de sa paroisse et le diplôme avec lequel l'individu rentre dans le système de l'enseignement catholique. Lorsque ce dossier est accepté par le DDEC, le candidat commence son stage pour une durée d'un (1) an. A ce niveau, le temps de stage varie. Outre cette procédure, il existe celle de ceux qui ont embrassé l'enseignement catholique comme carrière professionnelle : les bénévoles. Comme le candidat officiel, le postulant-bénévole fournit le même dossier technique. Une fois admis, il intègre le système en tant qu'enseignant assistant de l'instituteur. Au bout de deux (2) à trois (3) ans, il obtient une attestation qui le rend apte à enseigner.

Deuxièmement, au niveau du **Mécanisme Fonctionnel** des établissements scolaires : la DDEC nomme le Directeur. Celui-ci a pour responsabilité d'assurer, à travers l'équipe des enseignants, les cours et l'ensemble des activités pédagogiques. Il rapporte constamment à la direction diocésaine les réalités de son établissement. Régulièrement, des conseillers pédagogiques appuient les différents Directeurs sous recommandation du Directeur diocésain.

---

<sup>1</sup> Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique, cette structure à partir de Novembre 2017 répond à la dénomination de Secrétariat Exécutif Diocésain de l'Enseignement Catholique.

<sup>2</sup> La DNEC aujourd'hui à la dénomination de Secrétariat Exécutif National de l'Enseignement Catholique.

Pour le temps de travail, les classes ouvraient quatre (4) jours dans la semaine. Les enseignants passaient donc environ sept (7) heures de temps à travailler avec leurs élèves par jour. Aussi, le contenu de la formation donnée aux élèves était le même que celui des établissements primaires publics. Cependant, la particularité de l'enseignement résidait dans la catéchèse ou la formation à la foi catholique donnée à tous les niveaux.

Par ailleurs, le diocèse a fonctionné avec 27 établissements scolaires primaires pour un ensemble de 158 salles de classes. Pour citer, il y a 01 établissement de 03 classes à Brobo, 07 de 51 classes à Béoumi, 13 établissements de 72 classes à Bouaké, 02 de 14 classes à M'Bahiakro, 02 de 12 classes à Sakassou et 03 établissements 18 classes à Daoukro. En 2001, le diocèse a vu la fondation de l'établissement Saint Marcellin Champagnat de Bouaké.

En outre, la gestion financière assurée par le chargé de finance. Celui-ci, sous l'autorité du Directeur diocésain, administre le budget de fonctionnement. C'est lui qui centralise l'ensemble des ressources tirées des services de scolarité, qui constituent la base des salaires, de chaque établissement à la direction diocésaine. Il établit également les primes et a la responsabilité de constituer les cotisations individuelles pour la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), ainsi que les impôts.

Quant au volet spirituel, il est animé par un prêtre aumônier diocésain de l'enseignement catholique primaire et maternel. Chaque rentrée scolaire l'école démarre avec une messe de rentrée célébrée par ce prêtre aumônier au cours de laquelle est donnée les différentes orientations spirituelles de l'année en cours. Il veille à la mise en pratique et la supervision ou le suivi des activités d'animation religieuse de la structure. En effet, il a principalement pour tâches d'organiser les sessions de formation, de recollections et de pèlerinages religieux au profit des enfants chrétiens de l'église, et aussi des enseignants de l'école. Le prêtre-aumônier établit, et maintient un contact permanent avec les différentes écoles catholiques par des activités religieuses.

Troisièmement, relevons les transformations structurelles et fonctionnelles dues à la crise. Les violences sociopolitiques ont entraîné plusieurs **mutations structurelles** : la fermeture de plusieurs établissements scolaires, la réduction significative des effectifs tant au niveau du personnel administratif que du corps enseignants. L'administration se trouve ainsi profondément affaiblit. Et, dans une situation d'insécurité, qui expliquait la non-motivation du personnel administratif et enseignant, et l'instinct de survie obligeant, le respect de l'autorité administrative ne peut que s'effriter. Les propos ci-après de N.G.P., membre du personnel administratif et enseignant, mettent en avant la situation d'insécurité qui expliquait la non-motivation du personnel administratif et enseignant.

*« Ça été un temps vraiment difficile pour tout le monde. Nous qui sommes devant, on devait chaque jour faire des efforts pour motiver les enseignants, nos collègues, et surtout dire aux enfants de ne pas avoir peur. Alors que tu es en train de faire tout ça, les gens tirent la nuit comme la journée. Plein de nos amis ont décidé de partir. Bon, c'est la vie de chacun qui était en jeu ; mais si tu es chef, tu n'as pas le droit de maintenir quelqu'un dans une situation où toi-même tu ne sais pas ce qui va t'arriver demain. Un enseignant ou collègue qui s'en va, c'est un poste qu'il laisse. Ça faisait du coup beaucoup de travail pour ceux qui étaient restés. Quand tu te retrouves tout seul avec les responsabilités de beaucoup d'hommes sur ta tête, mais tu ne peux pas. L'administration éprouvait vraiment beaucoup de difficultés ».*

Constat qui traduit donc l'incapacité du dirigeant administratif (lui-même indécis) à maintenir ses homologues dans les rangs du travail. La « crise » occasionne donc “une remise en cause des valeurs d'équilibre” (Dobry cité par Ferreol, 2004 : 38). En évaluant les risques encourus et les enjeux socioprofessionnels, beaucoup d'enseignants ont décidé de partir de Bouaké pour les régions sous contrôle des forces gouvernementales ; où, la situation était perçue plus viable et stable. C'est ce que laissent échapper quelques-uns de nos enquêtés, tous membres du corps administratif des écoles primaires catholiques :

*« Nous avons vécu ce temps de guerre dans la hantise, la peur au ventre. Nous étions sur le qui-vive, car la menace par les assaillants planait comme l'épée de Damoclès. (...) Ils arrêtaient des gens sur les corridors et les accusaient d'infiltrés, puis allaient les exécuter sommairement. La ville était sous un couvre-feu. Il arrivait souvent qu'on ferme l'école pour cause d'état d'urgence ».*

*« Il est arrivé un moment où, en tout, la situation n'était plus supportable. Il y a les enfants, la femme, les enfants des gens que tu as chez toi à la maison ; qu'est-ce que tu fais ? Si tu prends les risques d'être là, tu mets la vie des gens en danger. D'ailleurs, il n'y a pas que ça. Les salaires ne viennent plus, les vivres deviennent de plus en plus rares, voilà les réalités. Donc, on est parti (...). Après, on nous a informé qu'il y a eu un accord avec le gouvernement et qu'on pouvait retourner travailler. C'est ainsi que je suis rentré de nouveau à Bouaké en 2004 ».*

Au niveau du **fonctionnement**, les premières mesures face à la crise furent un nouveau mode de recrutement pour combler le déficit. Le test de recrutement qui était obligatoire au poste d'enseignant a été levé. Ainsi assoupli, l'heure n'était plus à la qualité des enseignants mais, plutôt à leur quantité visée. Les différents entretiens d'auprès de la direction diocésaine et des établissements scolaires mettent en évidence cette réalité :

*« Le mode de recrutement n'avait pas changé. Mais, pendant la crise un recrutement a été fait pour combler le déficit d'enseignant. Au temps du lancement du concours, j'ai pris la décision de ne pas faire passer le test à ceux qui étaient déjà dans les classes. Cela a favorisé l'entrée des stagiaires dans l'enseignement catholique. Il y eu aussi ceux qui étaient vraiment disposés à nous aider qui en ont bénéficié. C'était un peu des mesures d'urgence pour vraiment sauver la situation. Parce que personne ne voulait une année blanche ».*

*« Vraiment, en ce temps- là, on n'a rien compris mais sans même passer le test le patronat prenait des gens à gauche et à droite pour les emmener. Il y a aujourd'hui parmi nous plein de nos frères comme ça. Bon, on a rien dit, mais, eux-mêmes, ils savent ce que ça créé comme problème après. Alors, qu'ils disaient que c'était parce que beaucoup de nos collègues avaient laissé leurs postes pour partir. Mais, c'était aussi à cause de la situation ; c'était la guerre, les gens ont mis leurs familles à l'abri (...).»*

Le programme de travail dans les établissements scolaires a également connu un changement, dû à deux principaux facteurs : (1) le passage de l'apprentissage « Pédagogie Par Objectif (PPO) à l'enseignement « Formation Par Compétence » (FPC) en 2008 et (2) la réduction du temps de travail (Lanoue, 2003). Cependant, les matières enseignées et le contenu de l'enseignement n'avaient pas connus de modification. Les témoignages du directeur et de son adjoint diront à cet effet :

*« Quand la guerre a éclaté nous avons continué avec PPO jusqu'en 2008 ; puis nous sommes passé par la formation par compétence (FPC) l'enfant est au cœur de la formation et participe à la construction de son savoir ».*

*« L'enseignement n'était pas au rabais nous avons enseigné de la même manière avant et pendant la guerre ».*

Par ailleurs, pour maintenir un grand nombre d'établissements scolaires en fonctionnement, la Direction Diocésaine a sollicité l'appui des Organismes internationaux le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'UNESCO, la Croix Rouge, l'UNICEF, la Maison de l'enfance de Bouaké, etc. Les missions

catholiques étaient des lieux de références, où les déplacés internes de la guerre, mais les enseignants et personnel de l'enseignement catholique recevaient des dons des organisations humanitaires. Y.A, enseignant explique en ces termes l'incapacité financière des enseignants et du personnel administratif à s'auto-suffire :

*« De retour à Bouaké il n'a pas eu de mesure d'accompagnement. On te demande de revenir ; tu reviens, et souvent tu trouves ta maison pillée. Tu n'as plus rien. Même tous les gens que tu connaissais ; on te dit lui-là est parti, tel a été tué. Vous voyez, ça démoralise. Mais avec ça, tu dois quand même faire ton travail pour lequel tu étais engagé. La chose qui compliquait la situation est que le patronat n'était trop en mesure de nous aider. Donc, un temps, nous avons trouvé ici le Père K.M. Il est allé négocier avec les gens de PAM, et c'est le PAM qui nous venait en aide en approvisionnement des vivres ».*

En somme, toutes les formes de solidarité et d'imbrication aux organismes internationaux participent du fonctionnement nébuleux du système primaire catholique durant la crise. Au demeurant, il n'est point caché que cela tient de la difficulté économique de la direction diocésaine à satisfaire aux besoins de son personnel, notamment les enseignants. Ces derniers se sont en effet vu consentir d'énormes irrégularités salariales. Comment y ont-ils réagis ?

## **II. De la crise aux revendications syndicales**

### **Des dynamismes syndicaux à objectifs variés**

La crise sociopolitique a induit des mutations dans les rapports entre les différentes catégories d'acteurs qui animent la vie de l'école. Avant la crise, les parents d'élèves et enseignants du diocèse étaient regroupés dans la Fédération Nationale des Parents d'Elèves de Côte d'Ivoire (FENAPEC) et le Syndicat National des Enseignants du Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SYNEPCACI). Avec la crise, au sein de ces catégories, notamment celles des enseignants, on a vu la naissance de deux nouveaux syndicats. Le premier, le Syndicat National des Enseignants Libres du Primaire de l'Ecole Catholique de Côte d'Ivoire (SYLEPCACI), a été fondé en 2006 en marge du principal syndicat le SYNEPCACI. Durant cette même période, l'Union des Travailleurs et Enseignants de l'Enseignement Catholique de Côte d'Ivoire (UTECCI), nouveau syndicat a été mis en place. Différentes logiques soutiennent cette dynamique syndicale. Dorénavant, un véritable rapport de force se joue entre ces nouveaux syndicats et la Direction Diocésaine de l'école primaire catholique au sujet des revendications salariales. Et, la montée

de ces revendications depuis le début des violences sociopolitiques obéit à plusieurs enjeux.

### **Subventions et exonération des impôts en zone CNO comme point nodal**

Les primes et grilles salariales sont fonction des frais de scolarité et varient selon chaque établissement. Selon le Directeur diocésain, les frais de scolarité ont été revus à la hausse pour faire face à la baisse de la subvention de l'Etat. Les syndicats des enseignants exigent alors que les salaires évoluent proportionnellement. En plus des réclamations salariales, les différends portent sur un arrêt de prélèvement d'impôts décrété par l'Etat sur les structures exerçant dans les régions touchées par les violences sociopolitiques. Cet arrêté ministériel du 15 Juin 2009 relatif à la levée des impôts va raviver les tensions entre les parties prenantes. Les enseignants vont à partir de ce texte accuser l'administration scolaire diocésaine d'avoir spolié les parties exonérées sur leurs salaires.

Vient la question des droits de logement. En entrant dans le système de l'enseignement catholique, la direction prélève une commission de 1.500 FCFA par pièce ou compartiment de son logement. Chaque enseignant logé par la direction d'une école bénéficie d'un logement de trois (3) chambres et un (1) salon ; ce qui équivaut à quatre (4) pièces pour la somme de 4.500 F.CFA. Sur cette question de prélèvement de fonds sur le loyer, émerge une préoccupation qui retient l'attention des syndicats des enseignants. En effet, les enseignants enquêtés nous ont fait part de leur constat :

*« Je suis rentré dans l'enseignement catholique depuis 1984. Et depuis 1984, on me coupe, on prend chaque mois 4.500 FCFA sur mon salaire. Au début, le patronat nous a dit c'était pour arranger nos maisons ; soit si les toits coulent, les murs sont cassés, en tout cas s'il y a quelque chose comme ça. Mais, vous pouvez jeter un coup d'œil sur la maison. Regardez, il n'y a rien eu depuis les années 80. Si on calcule un peu ce qu'ils ont coupé, ça fait beaucoup quand même. Mais qu'ils nous disent un peu, tout l'argent là va où ? ça, c'est palabres qu'on va encore faire avec eux. »*  
*« Ce n'est pas normal qu'un enseignant surtout des doyens, comme K.E ou le directeur, dorment dans des conditions comme ça. Par exemple, un coin où il y a une seule douche. Si un étranger vient, comment on gère ça. Les enfants durent dans la douche. Pour un doyen, attendre un enfant pour simplement se laver, nous disons c'est une manière de nous rabaisser. Si on peut dire ça, c'est une humiliation. Nous avons tout fait, mais il ne se prononce pas sur notre argent. C'est une injustice. »*

Enfin, depuis la perte de contrôle des régions CNO, les écoles de ces zones ne bénéficiaient plus de la reconnaissance de l'Etat. Du coup ces écoles, et en particulier l'école catholique, ont cessé de recevoir les primes liées aux réussites scolaires. Dans ce même contexte, l'Etat demande aux écoles confessionnelles de ces zones de revaloriser les primes accordées aux enseignants. L'intérêt est non seulement de motiver les enseignants qui ont quitté leurs postes à revenir, mais aussi pour rétablir et améliorer l'image des écoles confessionnelles. Avec le refus de la Direction Diocésaine d'observer cette recommandation, cette politique éducative va également constituer un motif de revendications syndicales. La revendication des enjeux suscités donnera lieu à différentes formes d'actions syndicales.

### **Actions syndicales liées aux compensations financières**

Relativement aux désaccords sur les salaires, primes, indemnités d'impôts et de logements, différentes revendications syndicales ont affecté la vie de l'école primaire catholique. Selon leur nature, ces revendications procèdent de deux types d'actions : négociations et mouvements de grèves. Sous la première, les syndicats des enseignants vont réclamer le reversement des fonds correspondant aux impôts sur leurs salaires auprès de la DDEC qui, de son côté, ne reconnaît pas d'arriérés d'impôts. Les propos ci-dessous des participants à la rencontre entre le bureau du SYNEPCACI et la direction l'aumônerie diocésaine du 18 décembre 2010 exposent les positions et intérêts des parties prenantes autour de la question des indemnités d'impôts.

*Nous (SYNEPCACI) sommes venus voir le DDEC pour lui faire part du contenu de ce document, et nous lui avons demandé de savoir s'il avait déjà versé nos cotisations? Il nous a répondu en ces termes : « où voulez-vous que j'aille reverser les impôts, quand on sait que tout est fermé ? ». Nous l'avons remercié en lui tendant la lettre. Ensuite, le DDEC nous a exigé de lui fournir les preuves de ce que nous avançons. S'est ainsi que nous nous sommes rendus à la Direction Générale des Impôts (DGI). A notre retour nous avons transmis la commission de l'Administrateur des services Financiers au DDEC à savoir qu'il lui accorde une audience afin qu'il vienne à la DDEC pour le rencontrer. Le DDEC a préféré se déplacer lui-même. Ce dernier lui a répété les mêmes choses que nous lui avons dites, puis il a ajouté que les impôts sont annulés et que chaque parti doit rentrer en possession de son dû. Au sorti de cette rencontre, le DDEC est venu nous voir et nous avons commencé à faire les calculs. Le DDEC a reconnu nous devoir soixante-quinze million (75.000.000fcfa). Les problèmes vont*

*commencer lorsque le Supérieur des Clercs de Saint Viateur a rencontré l'administrateur pour lui signifier son désaccord parce qu'il ne voulait pas reverser la part de ses employés. C'est ainsi que le DDEC va saisir la balle au rebond pour suivre le Supérieur des Clercs de Saint Viateur de maintenir sa position afin de ne plus reconnaître la part qui nous revient ».*

Dans la même logique de négociation, les revendications qui opposent le corps enseignant au personnel administratif impliquent une troisième catégorie d'acteurs. Celle-ci se situe aux conflits de plusieurs sollicitations. Si elle est sollicitée de part et d'autre des antagonistes pour légitimer leur cause dans le jeu d'intérêt qui les oppose ; elle l'est d'avantage du côté enseignants. Cela dit, la majorité des discours que tiennent les différents syndicats excluent la cooptation des parents d'élèves dans les processus de revendication, quoique certains tendent à limiter cette version partagée. En effet comme le souligne le SG du syndicat UTECCI, « *tous les grands types ont leurs enfants ici. Quand nous venons à arrêter l'idée d'une grève, on passe d'abord informer le préfet, le commissaire de police pour qu'ils soient au courant de ce qui se passe (...)* ».

Outre ce fait, un courrier d'informations a été adressé le 09 septembre 2009 au Président Diocésain des parents de la de la Fédération Nationale des Parents d'Elèves Catholiques (FENAPEC) pour informer des problèmes rencontrés par les enseignants afin que des solutions soient trouvées. Selon le président de ce bureau, l'intérêt de leur engagement était de « *(...) se mettre au milieu des syndicats et du patronat pour éviter le chaos ; parce que ce genre de situations a fait que les écoles de Man et de Tiéplé ont été fermées pendant des années pour rien. Alors que c'était peut des choses qu'on pouvait régler en se parlant autour d'une table.* Nonobstant la reconnaissance des antagonistes, le Bureau des parents d'élèves ne semble pas y répondre favorablement. En dépit de la reconnaissance de quelques dus, les parents refusent toute sollicitation de la part des enseignants et des administrateurs. C'est alors que l'échec des négociations salariales donnera lieu à une série de grèves revendicatives de 2001 à 2010. Alors, quelles ont été les conditions de viabilités retenues?

## **Discussion**

### **III. Pour la pérennisation du système d'enseignement confessionnel catholique**

Malgré la période de crise, les écoles primaires catholiques observées dans le cadre de cette étude sont restées actives sur le terrain. Elles apparaissent à la fois comme le lieu de prise en compte des doléances de chaque catégorie d'acteurs, de même qu'un tremplin d'amélioration du

système à chacun de ses niveaux. L'ensemble se soldant par une réalité univoque : la guerre a accentué certaines incohérences et dysfonctionnements (spécifiques et/ou nationales) préexistantes à dompter. Mais, peut-on leur accorder le statut d'écoles confessionnelles pérennes ? Ont-elles la capacité à surmonter les difficultés, à s'adapter à la situation conjoncturelle, à avoir une qualité concernant la politique d'implantation, à avoir un environnement scolaire amélioré, à avoir un taux de réussite toujours exemplaire et la capacité à faire face aux finances, et à s'autofinancer ? Avec quel ensemble d'indicateurs juge-t-on leur pérennisation ? Vers quelles viabilités ?

### ***Viabilité technique***

Pendant la crise ivoirienne, le nombre des effectifs des classes a connu une baisse au sein de l'école primaire catholique. Des écoles ont dû fermer par manque d'élèves. Dans ce même contexte, Lanoue affirme que « depuis septembre 2002, la situation de guerre civile a interdit l'accès à l'école à de nombreux acteurs (enfants scolarisés et scolarisables, enseignants et parents d'élèves), (...) relégué l'éducation au second plan du débat public. Face à ces conséquences immédiates, aucun bailleur de fonds ne s'est préoccupé du financement d'un plan d'éducation d'urgence concernant les zones occupées et sécurisées » (Lanoue, 2003 : 9). Une question se posait alors, « les gouvernants de la IIe République de Côte-d'Ivoire sont-ils en mesure de faire progresser le pays vers la réalisation des objectifs de l'Éducation Pour Tous ? » (Lanoue, 2003 : 8). Similairement, Bih et Acka-Douabele, (2006) affirment que la crise a perturbé le fonctionnement du système en occasionnant l'organisation de deux rentrées des classes et la baisse significative des effectifs scolarisés.

### ***Viabilité institutionnelle***

Les transformations subies par l'école primaire catholique et les revendications salariales constituent la trame des problèmes. Odounfa A. (2003) affirme que la question des personnels enseignants est le nœud gordien du système éducatif. Les professionnels de l'éducation s'attachent à la qualité et reprochent aux économistes leur méconnaissance du terrain, et des exigences à satisfaire pour développer un système d'éducation performant et de qualité. D'un autre, la rareté des ressources impose des options pour relever le GAP de scolarisation. C'est là toute la difficulté. Plusieurs problèmes se posent à la mise en œuvre des accords existants dont les plus visibles portent sur les problèmes de trésorerie, les grilles salariales. On observe chaque année des menaces de grèves. Depuis la crise, les salaires sont difficilement payés. Cette donnée est partagée par Lanoue (2003a). Selon lui, en juillet 2001, le gouvernement de la Côte-d'Ivoire en voulant "refonder" l'école, a annoncé un train de mesures entrant à la fois dans le cadre d'une politique de lutte

contre la pauvreté et dans le cadre d'une politique générale visant à rendre à l'école « sa vocation sociale ». Trois de ces mesures – le « décrochage » des enseignants, la « libéralisation » du port de l'uniforme et la réduction des subventions aux écoles privées confessionnelles et laïques – ont été effectivement appliquées. Ce sont donc créés des retards de subventions allouées aux écoles privées. Conséquemment, cela a basculé le paiement des enseignants, et conduit à de nombreuses revendications syndicales (Lanoue, 2003a : 8).

### ***Viabilité financière***

Le désengagement de l'État du secteur éducatif rime avec un renforcement du contrôle des écoles privées (Lanoue, *ibid.* : 19-20). Sous une autre conception, le régime des refondateurs cherchait à mettre fin à la politique de subvention des écoles privées conventionnées et à utiliser les « dépenses sociales de transfert », comme on appelle les subsides aux écoles privées, pour aider au financement du « décrochage » des enseignants (Lanoue, *ibid.* : 10). Pour l'instant, les stratégies des dirigeants d'écoles laïques et confessionnelles portent sur le règlement d'un passif financier.

La mesure de réduction des subventions limite la liste des entrées d'argent des écoles catholiques. Leurs ressources étant dorénavant insuffisantes, elles ne peuvent servir à payer régulièrement les enseignants, d'où des arriérés et des revendications syndicales. Pour échapper à cette situation, l'école catholique cherche à s'autonomiser. Une hausse drastique des frais de scolarité est marquante : 40.000F (2004) à 100.000F (2009) pour les écoles en pleine ville de Bouaké ; 10.000F (2004) à 25.000F (2009) pour les localités autres. Grâce à cette stratégie, les enseignants ont tous avoué une régularité du paiement de leurs salaires depuis l'année 2016.

### ***Viabilité sociale***

Les difficultés quant à l'accès et au maintien des élèves dans le système scolaire en zone de guerre sont de plusieurs ordres. La réduction des effectifs a été accentuée par le faible niveau de vie des parents. De plus, malgré la réouverture de certaines écoles, nombre de parents n'ont pu inscrire leurs enfants ou ont choisi de scolariser uniquement les garçons. Les cotisations (1000 FCFA) exigées des élèves ainsi que les frais de fournitures constituent un sérieux frein à l'accès et au maintien des filles à l'école (Azoh, Koutou, et al., 2009 ; Koné, N'Guessan, et al., 2004). Par ailleurs, les combats répétitifs entre les belligérants ainsi que la circulation des soldats en arme dans la ville ne sont pas de nature à inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

## **Conclusion**

Si la plupart des études, en rapport avec l'école et les conflits armés, mettent en exergue le fait que la guerre est un facteur dévastateur du tissu social et culturel et des institutions qui l'appuient, le cas ivoirien semble beaucoup plus spécifique. On note que malgré les différentes crises économiques et politiques traversées par le pays jusqu'à la guerre de 2002 jusqu'à ce jour, jamais le principe d'une aide publique à ces écoles n'a été discuté (Lanoue, 2003a).

Dans cette présente étude, nous avons cherché à présenter et expliquer l'ensemble des stratégies mobilisées par le système éducatif primaire catholique diocésain de Bouaké à se maintenir malgré la crise sociopolitique ivoirienne. Cette réalité n'a point été exempte d'une analyse au préalable de la dynamique évolutive de ce système éducatif primaire. On en retient une métamorphose du système de 2002 à 2011 qui a induit différentes actions de revendications des syndicats d'enseignants et de parents d'élèves, d'une part, et, d'autre part de nouveaux processus de pérennisation de l'enseignement confessionnel catholique.

La capacité de résilience de l'ensemble des acteurs du système éducatif primaire catholique diocésain de Bouaké (personnel enseignant, administratif et parents d'élèves) leur a permis de résister, de s'adapter et de se fortifier face à la crise sociopolitique de 2002 à 2011. Relatives à des questions de salaires, de primes de réussite scolaires, des indemnités d'impôts et de logements, les différentes revendications syndicales ont affecté la vie de l'école primaire catholique. L'ensemble se soldant par une réalité univoque : la guerre a accentué certaines incohérences et disfonctionnements (spécifiques et/ou nationales) préexistantes (Akindès, 2004) à dompter maintenant.

## **References:**

1. Akindès F., 2004. « Les racines de la crise militaro-politiques en Côte d'Ivoire », CODESRIA, Dakar.
2. Azoh J.-F., C. Koutou, et al., 2009, « Impact du conflit armé sur l'éducation primaire : le cas ivoirien - Quel financement pour les écoles ? Quels freins à la scolarisation ? Quelles réponses locales ? », Université d'Amsterdam.
3. Bih E. et Acka-Douabele A. C., 2006. « Impact de la guerre sur l'éducation des filles en côte d'ivoire », Colloque international « Education, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique », Cameroun (Yaoundé).
4. Coen B., 2005. « Après trois ans de conflit, les enfants de Côte d'Ivoire retournent à l'école ». UNICEF

5. Congrégation pour l'Éducation Catholique, ca 2006. « Éduquer ensemble dans l'école catholique mission partagée par les personnes consacrées et les fidèles laïcs ».
6. Ferréol G., Cauche P. Gadrey N., Simon M., et Duprez J.-M. 2004. Dictionnaire de sociologie, 3<sup>ème</sup> édition, Armand Colin.
7. Kouamékan J.M. Koffi, 2014. « Résilience et sociétés : Concepts et applications », dans Éthique et économie/Ethics and Economics, 11 <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/10258/Koffi-introduction-11%281%29.pdf>, consulté le 21 octobre 2019.
8. Lanoue E., 2004. « Ecole catholique et décolonisation ecclésiale Socio-Histoire d'une controverse sous la 1<sup>ère</sup> république de Côte D'Ivoire », in Archives de Sciences Sociales des Religions.
9. Lanoue E., 2003. « Côte d'Ivoire: Education for all Global Monitoring Report»
10. Lanoue E., 2003a. « Le temps des missionnaires n'est plus ! », Le devenir postcolonial de l'enseignement catholique en Côte-d'Ivoire (1958-2000), in Cahiers d'Études africaines.
11. Lanoue E., 2003b. « L'école à l'épreuve de la guerre: vers une territorialisation des politiques d'éducation en Côte d'Ivoire », in Politique Africaine, N°92, pp129 143.
12. Lanoue E., 2002. Les politiques de l'école catholique en Afrique de l'Ouest : le cas de la Côte-d'Ivoire (1945-2000), Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
13. Lewin K., 1959. Psychologie dynamique. Les relations humaines. Introduction, Morceaux choisis et présentés par Claude Fauchaux. Traduction par M. et C. Fauchaux. Révision générale par J.-M. Lemaire. Paris, Presses Universitaires de France.
14. Odounfa A., 2003. « Le défi de l'éducation pour tous en Côte d'Ivoire », Education for All Global Monitoring Report.
15. Pohor R., 2007. École et développement, Éditions UCAO.
16. Proteau L., 2002. Passions scolaires en Côte d'Ivoire. École, État et société, Paris, Karthala.
17. Proteau L., 2005. « De la « guerre scolaire » au conflit armé en Côte-d'Ivoire », in Journal des anthropologues, consulté le 01 octobre 2016.
18. Sacrée congrégation pour l'éducation catholique, 1997. « L'école catholique », N°32.
19. Trabelsi M. et Dubois J-L., 2006. « L'éducation en situation de post-conflit : Le développement des compétences de vie (« life-skills ») peut-il contribuer à la paix ? Une approche conceptuelle et des exemples ». Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles St Quentin, France.

20. UNESCO, 2016. « Rapport d'état du système éducatif national de la Côte d'Ivoire, Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace, Gouvernement de la Côte d'Ivoire ».
21. Yaro Y., Pilon Marc, Kaboré I., Ilboudo E. (collab.), Zoungrana M.C. (collab.), Sawadogo A. (collab.), Compaoré F.N.D. (collab.), Ouédraogo M.N. (collab.), 2005. « Les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation au Burkina Faso : état des lieux ». In : Yaro Y. (coord.), Pilon Marc (coord.). Education et conflit en Afrique de l'Ouest : conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes : un état des lieux au Burkina Faso, Mali et Ghana : rapport final. Ouagadougou (BKF) ; Ouagadougou : FASAF ; ROCARE, 16-69.